

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 23 JUIN 2023

**DELIBERATION N°CD2023-
06/1/4
DOSSIER N°5697**

**BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022**

Étaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Catherine GRAVERON à Franck FOULON

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2023-06/1/4 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

D'affecter les résultats définitifs de l'exercice 2022 du Budget principal du Conseil Départemental de la manière suivante :

- de reprendre le résultat de la section d'investissement faisant apparaître un solde d'exécution négatif à hauteur de 13 700 595,37 € au compte 001, en dépense d'investissement ;
- d'affecter une partie de l'excédent capitalisé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement constaté fin 2022, via l'émission d'un titre de recette au compte 1068 pour 14 100 000 € ;
- de reprendre le résultat de la section de fonctionnement faisant apparaître un solde d'exécution positif à hauteur de 32 419 577,47 € au compte 002, en recette de fonctionnement.

Ces résultats ont fait l'objet d'une reprise anticipée dès le vote du Budget Primitif le 10 février 2023.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET